



92701 COLOMBES CEDEX

☎ 01.47.60.80.00  
Télécopie 01.47.60.80.85

# VILLE DE COLOMBES

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 DÉCEMBRE 2025

N°**36**

Conseillers en exercice : 53  
Présents : 38  
Représentés : 10  
Absents : 5

Ayant voté pour : 48  
Ayant voté contre : 0  
Abstentions : 0  
Ne prenant pas part  
au vote : 0

**OBJET : DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR  
LA RÉALISATION ET L'EXPLOITATION D'UN  
RÉSEAU DE CHALEUR POUR LA ZAC DE LA  
MARINE - SOCIÉTÉ BOISMARINE - RAPPORT  
D'ACTIVITÉ 2024**

### **LE CONSEIL,**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 1411-3,

Vu la délibération n° 30 du Conseil municipal du 20 octobre 2011 désignant le groupement DALKIA France – SVD 52, titulaire du contrat de Délégation de Service Public pour la réalisation d'une chaufferie biomasse pour la ZAC de la Marine,

Vu la délibération n° 12 du Conseil municipal du 20 décembre 2012, approuvant l'avenant n° 1 transférant à la société BOISMARINE, créée conformément aux dispositions du contrat, la gestion déléguée de ce service public,

Vu la délibération n° 27 du Conseil municipal du 17 décembre 2015, approuvant l'avenant n° 2 permettant de s'ouvrir sur un périmètre plus large et d'acheter de l'énergie et de la revendre,

Vu le rapport d'activité 2024 du délégataire BOISMARINE,

Vu l'avis de la Commission consultative des services publics locaux du 10 décembre 2025,

Considérant l'examen du rapport d'activité de la société par la Commission consultative des services publics locaux réunie le 10 décembre 2025,

Sur l'avis de la Commission Unique,

**Après avoir entendu le rapporteur,**

**D E L I B E R E**

**Article unique** : Prend acte du rapport d'activité de la délégation de service public pour la réalisation et l'exploitation d'un réseau de chaleur pour la ZAC de la Marine, présenté par le délégataire, au titre de l'année 2024.

*Certifié exécutoire compte tenu de* Fait à Colombes  
*l'affichage le 24 décembre 2025 à l'Hôtel de*  
*Ville et de la réception en préfecture le 24*  
*décembre 2025*

*Identifiant de l'acte :*

*092-219200250-20251218-18926-DE-1-1*



Le Maire,

Signé électroniquement.  
CHAIMOVITCH Patrick

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Cergy Pontoise, 2-4 boulevard de l'Hautil, BP 3032 – 95027 Cergy-Pontoise cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.*